

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
ET DE LA PÊCHE  
OFFICE DES CEREALES**



**Appel d'Offres**

**N° 22 /2024**

**Pour**

**Une mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du  
Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie**



*Handwritten signature and initials in blue ink.*

**PREMIERE PARTIE**  
**CAHIER DES CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**  
**(CCAO)**



*(Handwritten signatures and initials)*

## CAHIER DES CLAUSES GENERALES

### ARTICLE 1/ OBJET DE LA L'APPEL D'OFFRE :

L'Office des céréales se propose de lancer un Appel d'Offres auprès des sociétés d'études, d'assistance et/ou de conseils résidentes en Tunisie en vue d'effectuer une **mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie.**

### ARTICLE 2/ PERIMETRE ENVISAGEABLE DE LA MISSION :

La mission consiste à mener des enquêtes auprès d'échantillons représentatifs de petits exploitants agricoles recevant des semences de blé et de petits producteurs laitiers recevant de l'orge, fournis par la composante 1 du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie. Elle inclut également des échantillons représentatifs de ménages vulnérables, de boulangeries (classes A et C) et de meuniers industriels bénéficiaires de la composante 2 du même projet, pour la période de distribution des quantités livrées.

### ARTICLE 3/ CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES :

Les offres techniques et financières doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf si la taille du fichier dépasse le seuil permis par le système TUNEPS. Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne.

Toutefois, tous les documents techniques et financiers doivent parvenir obligatoirement en ligne via TUNEPS.

En cas de contradiction entre les deux parties de l'offre (en ligne, hors ligne) les éléments parvenus en ligne Prévalent.

L'offre doit contenir les documents administratifs, techniques et financiers suivants :

- ✓ Les pièces administratives telles qu'indiquées au 3.1
- ✓ Offre financière tel qu'indiqué au 3.2
- ✓ Offre technique tel qu'indiqué au 3.3

Le système TUNEPS permet à l'Office des Céréales de vérifier automatiquement la situation fiscale du soumissionnaire et son affiliation à un régime de sécurité sociale. A cet effet, le soumissionnaire doit être en règle vis-à-vis de la recette des finances par rapport aux déclarations fiscales exigibles et doit être affilié à un régime de sécurité sociale.

#### 3.1. Les pièces administratives doivent contenir les documents suivants :

N°	Documents	Opérations à réaliser	Authentification
A1	Fiche des renseignements généraux à fournir en ligne via TUNEPS.	À remplir le formulaire dûment complété Date, signature et tampon du soumissionnaire conformément à <b>l'annexe n°1.</b>	(A fournir par TUNEPS).
A2	Extrait de l'inscription du soumissionnaire au Registre de Commerce.	Original valable quatre (4) mois à la date d'ouverture des offres.	A envoyer hors ligne par la procédure matérielle.
A3	La déclaration sur l'honneur de l'acceptation de toutes les clauses du cahier des charges.	À remplir le formulaire d'engagement (disponible sur TUNEPS) et à insérer dedans d'une façon automatique l'acceptation du cahier des charges et des déclarations.	A accepter sur le système TUNEPS.
A4	La déclaration sur l'honneur de non-influence.		



A5	La déclaration sur l'honneur de non-exercice d'activité au sein de l'Office des Céréales et/ou ayant cessé son activité depuis au moins cinq ans.		
A6	Attestation prouvant que la signature du marché est bien celle du représentant légal du soumissionnaire ou procuration donnée de sa part à son représentant.	Les procurations sont établies conformément aux lois et règlements en vigueur si nécessaire dûment portant date, signature et tampon du soumissionnaire.	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS
A7	La déclaration sur l'honneur attestant l'exactitude des données et le respect des conditions de participation.	Conformément à l' <b>annexe n°2</b> . Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document.	A compléter et à ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS dûment complété Date, signature et tampon du soumissionnaire.

### 3.2. L'Offre Financière doit contenir les documents suivants :

N°	Documents	Opérations à réaliser	Authentification
F1	Soumission.	A remplir le formulaire d'engagement (disponible sur TUNEPS).	A remplir et compléter sur le système TUNEPS avec indication du montant de l'offre.
F2	Bordereau des prix	Dûment complété par les prix du soumissionnaire en lettres et en chiffres conformément au modèle joint en <b>annexe n°3</b> du présent cahier des clauses particulières.	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS.

### 3.3. L'Offre Technique doit contenir les documents suivants :

N°	Documents	Opérations à réaliser	Authentification
T1	Tableau des critères techniques minimums demandés Annexes n°4 et 5	A remplir soigneusement (Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document).	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS
T2	Expérience du soumissionnaire	Conformément à l' <b>annexen°4</b> . Joindre les justificatifs de chaque année d'expérience (Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document).	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS.
T3	Références du soumissionnaire	Conformément à l' <b>annexe n°4</b> Joindre les justificatifs de chaque référence (Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document).	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS.



*Handwritten signature and initials in blue ink.*

<b>T4</b>	Diplômes Universitaire des membres de l'équipe intervenante	Conformément à l' <b>annexe n°5</b> En copie certifié conforme à l'original	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS.
<b>T5</b>	Références des membres de l'équipe intervenante	Conformément à l' <b>annexe n°5</b> . Joindre les justificatifs de chaque référence (Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document).	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS.
<b>T6</b>	Expérience professionnelle des membres de l'équipe intervenante	Conformément à l' <b>annexe n°5</b> . Joindre les justificatifs de chaque année d'expérience (Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document).	A ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS.

**NB :** Le système TUNEPS permet à l'Office des Céréales lors de l'ouverture des offres de vérifier la situation fiscale des soumissionnaires et leurs adhésions à la caisse de sécurité sociale.

Les participants sont liés par leurs offres dès leur mise en ligne et ne peuvent être modifiées, compensées ou annulées.

La partie de l'offre hors ligne doit obligatoirement parvenir, par voie postale, sous plis fermés et recommandés ou par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, dans les délais fixés dans l'avis d'appel d'offres, le cachet du bureau d'ordre central de l'Office des Céréales faisant foi, à l'adresse suivante:

**Office des Céréales**

**30, Rue Alain Savary – BP 173 – 1002 Tunis Cedex TUNISIE**

Indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet et libellée au nom du Président Directeur Général de l'Office des Céréales. Elle doit porter, outre l'adresse ci-dessus, la mention complète et lisible suivante :

**A ne pas ouvrir**

**Appel d'Offre n°22/2024**

**« Mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie »**

**La partie de l'offre parvenue en hors ligne après la date et l'heure limite de réception des offres sera écartée et renvoyée au soumissionnaire.**

Les offres ainsi que toutes les correspondances et documents y afférents, échangés entre les soumissionnaires et l'Office des Céréales, seront rédigés en langue arabe ou française ou traduits en français par un traducteur assermenté.

Toutes les signatures et paraphes nécessaires à la remise de l'offre seront apposés par le soumissionnaire lui-même.

Ces documents doivent être établis par les soins du soumissionnaire avec précision et doivent obligatoirement porter le cachet du soumissionnaire.

**ARTICLE 4/ RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :**

Une fois l'appel d'offre est publié, les sociétés d'études, d'assistance et/ou de conseils inscrits au système TUNEPS qui souhaitent participer peuvent télécharger le cahier des charges via le système d'approvisionnement en ligne TUNEPS: [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn).



## **ARTICLE 5/ PRECISIONS DES DOCUMENTS DU CAHIER DES CHARGES :**

Chaque soumissionnaire peut demander des éclaircissements ou des demandes de renseignements en ligne rédigés en arabe ou en Français au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de la réception des offres. Si la demande est justifiée, une annexe au cahier des charges contenant les clarifications et les demandes de renseignements requises seront préparées et adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré le dossier d'Appel d'Offre au plus tard dix (10) jours avant la date limite de la réception des offres.

## **ARTICLE 6 / RESPECT DES CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRE :**

Après remise de son offre, le soumissionnaire ne peut ni la retirer, ni la modifier ou lui apporter quelque modification que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai d'envoi des offres.

Les offres doivent respecter toutes les conditions de l'appel d'offres. Pour les offres qui contiennent des réserves, il sera demandé par écrit aux soumissionnaires de lever ces réserves dans un délai bien déterminé ; faute de quoi l'offre en question sera écartée.

Les soumissionnaires participants au présent appel d'offres sont tenus de remplir par leurs propres soins les pièces annexées au Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres conformément à l'article 56 du décret N° 1039 du 13 mars 2014.

## **ARTICLE 7 / SOUMISSION ET BORDEREAU DES PRIX :**

La soumission doit être remplie et complétée sur le système TUNEPS avec indication du montant de l'offre et le bordereau des prix doit être complété par les prix en lettres et en chiffres conformément au modèle joint en **annexe n°3** du présent cahier des clauses particulières et signé par le soumissionnaire lui-même ou par son mandataire dûment habilité, sans qu'un même mandataire puisse représenter plus d'un soumissionnaire pour le présent appel d'offres et à ajouter en pièces jointes sur le système TUNEPS.

Les prix indiqués dans la soumission et au bordereau des prix doivent comprendre tous les frais et taxes afférents à **la mission de réalisation de panels d'enquête auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie** tels que les déplacements, les hébergements, les éditions et autres et doivent être présentés distinctement en Dinars Tunisiens en hors taxes (HT) et en toutes taxes comprises (TTC).

**Les prix sont entendus fermes et non révisables pendant toute la durée de validité des offres.**

Toutefois, le titulaire du marché peut demander l'actualisation de son offre financière pour chaque jour de dépassement constaté après la période de cent vingt (120) jours entre la date limite de présentation de l'offre et la date de notification du marché, dans ces conditions l'actualisation sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$M_{AC} = M_o + M_o [(D - 120)/360] * TMM$$

$M_{AC}$  : Montant de l'offre actualisée

$M_o$  : Montant de l'offre de base

$D$  : la durée en nombre de jours, entre la date limite de présentation de l'offre et la notification du marché.

$TMM$  : Taux du monétaire à la date de l'actualisation.

**NB :** L'augmentation est plafonnée à cinq pour cent (5%) du montant de l'offre de base :  $(M_{AC} - M_o) \leq 5\% M_o$

## **ARTICLE 8/REJET DE L'OFFRE :**

Toute offre parvenue hors ligne TUNEPS, et/ou reçue après la date limite fixée pour la réception des offres, et/ou ne contient pas le bordereau des prix sera rejetée.



## **ARTICLE 9/ DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

La validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à compter du jour qui suit la date limite de la réception des offres.

## **ARTICLE 10/OUVERTURE DES OFFRES :**

La séance d'ouverture des offres est publique et se fera à travers la procédure en ligne TUNEPS. La commission d'ouverture des offres se réunit dans une séance publique le jour fixé comme date limite de réception des offres et à l'heure indiquée dans l'avis d'appel d'offre pour ouvrir :

- ✓ Les offres techniques et financières reçues sur le système des achats publics en ligne TUNEPS.
  - ✓ Les documents de l'offre envoyés hors ligne par la procédure matérielle.
- Seules seront ouvertes les offres qui auront été reçues au plus tard à la date limite fixée pour la réception des offres.

Le résultat de l'ouverture des offres sera inscrit sur le système des achats publics en ligne TUNEPS. L'Office des Céréales peut demander, en cas de nécessité, au soumissionnaire qui n'a pas accompli tous les documents demandés ainsi que les pièces administratives de compléter leurs offres dans les délais fixés pour ne pas entraîner le rejet de leurs offres.

## **ARTICLE 11/ COMPLEMENT D'INFORMATIONS :**

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Office des céréales peut demander aux soumissionnaires des précisions, justifications et/ou éclaircissements sur le contenu de leurs offres ou de la compléter. Dans ce cas, les demandes et les réponses doivent être faites par écrit. A cette occasion les soumissionnaires ne sont autorisés à apporter aucune modification d'ordre administrative, technique ou financière sur leurs offres.

## **ARTICLE 12/ DEPOUILLEMENT DES OFFRES :**

La commission de dépouillement effectue le dépouillement et l'analyse des offres et procède à :

### **Etape 1 : Evaluation financière**

Les offres financières seront classées par ordre croissant après vérification, validation et/ou correction des éventuelles erreurs de calcul ou matérielles.

Les erreurs seront corrigées de la manière suivante : en cas de différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres prévaudra ; et en cas d'incohérence entre les prix unitaires et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra.

### **Étape 2 : Évaluation technique**

- ✓ La vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante,
- ✓ L'attribution d'une note technique pour le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante, conformément à la méthodologie de notation tel que fixé dans l'article 13 et aux tableaux des critères techniques demandés conformément aux annexes 4 et 5 joints à cet Appel d'Offre.
- ✓ La note de l'offre technique sera calculée en additionnant la note attribuée à l'expérience et aux références du soumissionnaire (pondérée à 35%) et celle attribuée à l'expérience et aux références des membres de l'équipe proposée pour la mission (pondérée à 65%).

Note Technique = 0.35 Note Expériences soumissionnaire + 0.65 Note Expériences Membres de l'équipe

- ✓ Le marché est attribué au soumissionnaire ayant proposé la meilleure offre financière et ayant obtenu au moins la note technique minimale exigée qui est de 60/100 points, faute de cette note



Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom right of the page.

l'offre sera rejetée, et par conséquent, la commission procède, selon la même méthodologie, à l'examen des offres concurrentes suivant leur classement financier.

**L'offre la moins disante parmi les offres ayant obtenu la note technique minimale sera retenue.**

NB : - Pièces à fournir pour chaque année d'expérience : attestation de la durée d'expérience.

- Pièces à fournir pour chaque mission accomplie : attestation ou PV de bonne exécution (accompagné si nécessaire des pièces justifiant la durée de la mission).

**ARTICLE 13/ METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT TECHNIQUE DES OFFRES :**

Les critères techniques seront notés selon le barème de notation suivant :

Critère	Valeur minimale exigée	Barème
<b>Références du soumissionnaire</b>		<b>35%</b>
Conduite d'enquêtes basées sur des techniques de questionnaires, en Tunisie et notamment une ou des expériences des panels d'enquête de ménages par téléphone et face à face et justifier d'une expérience en matière d'échantillonnage, d'analyse des données et des traitements statistiques	*3 missions au moins :20 pts  *Plus que 3 missions :30 pts	30 pts
<b>Expériences</b> avec des structures du secteur public en Tunisie ou à l'international et/ou dans d'autres environnements similaires.	*2 missions au moins :20 pts  *Plus que 3 missions :30pts	30 pts
<b>Expérience</b> de travail avec les organisations internationales à but non lucratif, travaillant dans le domaine du développement en général et du développement social en particulier	*1 mission au moins :20 pts  *Plus que 1 mission :30pts	30 pts
Nombre d'intervenants affectés à la mission au moins 3 : <b>Condition éliminatoire</b> •Un chef de mission « <i>Team leader</i> »  •Un ingénieur statisticien pour la conception et la réalisation de l'enquête,  •Un superviseur d'enquête	*3 au minimum : 5 pts *Plus que 3:10pts	10 pts
<b>Compétences du Chef de mission :</b>		<b>65%</b>
Diplôme universitaire : <b>Condition éliminatoire</b>	Diplôme universitaire en statistiques et sciences sociales (économie, statistique, développement, sociologie) *BAC+4 :10 pts *Plus que BAC+4 :15 pts	15 pts
<b>Expérience</b> dans la conduite de travaux des statistiques et d'enquêtes ménages dont au moins 2 années en Tunisie	*10 ans dont 2 ans en Tunisie :10 pts *Plus que 3 missions :15 pts	15 pts



*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*

<b>Expérience confirmée en tant que coordinateur de projet pour des services similaires</b>	*5 ans dont 2 ans en Tunisie :10 pts *Plus que 5 missions :15 pts	15 pts
<b>Expérience dans les projets de développement financés par les bailleurs de fonds.</b>	*2 missions au moins :5 pts  *Plus que 2 missions :10 pts	10 pts
<b>Compétence des membres de l'équipe affectée à la mission (ingénieur statisticien et superviseur) 65%</b>		
Diplôme Universitaire BAC+5 OU PLUS <b>Condition éliminatoire</b>	Ingénieur statisticien ou équivalent : 15 pts	15 points
<b>Expérience dans la conception méthodologique des enquêtes, le plan d'échantillonnage et les différents outils d'enquête, la conception des outils de traitement et d'analyse des données.</b>	*5 ans d'expérience au minimum :5 pts *Plus que 5 ans d'expérience :10 pts	10 pts
Diplôme Universitaire : <b>Condition éliminatoire.</b>	Bac+2 10 pts	10 pts
<b>Expérience dans la supervision et la coordination d'enquêtes terrain et enquêtes téléphoniques.</b>	*3 ans d'expérience au minimum :5 pts *Plus que 3 ans d'expérience :10 pts	10 pts

*NB : - Pièces à fournir pour chaque année d'expérience : attestation de la durée d'expérience.*

- *Pièces à fournir pour chaque mission accomplie : attestation ou PV de bonne exécution (accompagné si nécessaire des pièces justifiant la durée de la mission).*

**La note technique minimale exigée est de 60/100 points faute de cette note l'offre sera rejetée.**

Fait à.....Le.....

**LE SOUMISSIONNAIRE (\*)**

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire

Signature et Cachet



**DEUXIEME PARTIE**  
**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES**  
**PARTICULIERES**



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller initials.

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
(CCAP)**

**ARTICLE 1/ PARTIES CONTRACTANTES :**

Entre les soussignés :

L'Office des Céréales, Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial créé par le décret-loi n°62-10 du 3 Avril 1962, ratifié par la loi n°62-18 du 24 Mai 1962 tel que modifié par le décret n°70-7 du 2 Septembre 1970 et textes subséquents inscrite au **registre de commerce de Tunis** sous le numéro **1161 2003**, de **Matricule fiscale 005147R/PM 000**, représenté par son Président Directeur Général, domicilié à son siège social 30, Rue Alain Savary Tunis 1002 Tunisie.

**D'une part,**

Et :

La société d'études, d'assistance et/ou de conseils ..... titulaire du présent marché, inscrit au registre de commerce de ..... sous le numéro ..... de matricule fiscale ..... Représentée par ..... en qualité de ..... domiciliée à son siège social, .....

**D'autre part,**

Il est tout d'abord exposé ceci :

L'Office des Céréales a lancé un appel d'offres national N° /2024 pour la réalisation de la mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie.

La société d'études, d'assistance et/ou de conseils ..... titulaire du marché a présenté une offre par laquelle, il s'est engagé à réaliser les prestations sus indiquées conformément aux conditions générales du marché, des prescriptions des cahiers des clauses particulières y afférents et aux normes en vigueur.

- ✓ L'offre de la société d'études, d'assistance et/ou de conseils ..... a été retenue après l'octroi de non-objection du bailleur de fonds par la commission supérieure des marchés lors de sa réunion en date du ..... et approuvée par le conseil d'administration en date du .....
- ✓ Conformément à la réglementation régissant les marchés publics, et au cahier des clauses particulières. Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

**ARTICLE 2/ OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :**

Le présent appel d'offres national a pour objet d'une **mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie.**

**ARTICLE 3/ DOCUMENTS CONTRACTUELS :**

Les documents faisant partie intégrante du contrat à établir entre l'Office des Céréales et le titulaire du marché sont :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
3. Le Bordereau des prix du soumissionnaire
4. L'Offre technique du soumissionnaire



#### **ARTICLE 4/ MONTANT CONTRACTUEL :**

Le montant global pour la réalisation de la **mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie**, objet du présent marché, s'élève à la somme de.....en Toutes Taxes Comprises (TTC).

#### **ARTICLE 5/ CAUTION DEFINITIVE :**

Le titulaire du marché doit présenter une caution bancaire définitive inconditionnelle payable à la première demande de l'Office des Céréales et prorogable à sa demande. Le montant de cette caution est égal à **trois pour cent (3 %)** du montant total **en TTC** du présent marché. Elle doit être constituée auprès d'une banque Tunisienne, selon le modèle ci-joint en **annexen°6**. Cette caution doit être enregistrée et remise à l'Office des Céréales dans **les vingt (20) jours** qui suivent la notification du présent marché.

La caution définitive devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de quatre (04) mois à compter de la date de la réception définitive. Si le titulaire du marché a été avisé par l'Office des Céréales, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ayant date certaine qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, la caution définitive ne devient caduque que par main levée délivrée par l'Office des Céréales.

#### **ARTICLE 6/ NOTIFICATION DU MARCHÉ :**

Le marché sera notifié au titulaire du marché à compter de la date de la remise du contrat objet du présent appel d'offres national signé par le Président Directeur Générale de l'Office des Céréales.

Le titulaire du présent marché doit remettre à l'Office des Céréales dans un délai maximum vingt (20) jours suivant la date de notification du présent marché le contrat signé et enregistré.

#### **ARTICLE 7/NATURE DES PRIX :**

Les prix exprimés en TND en hors taxes et en toutes taxes comprises sont fermes et non révisables durant toute la durée de l'exécution de la mission.

#### **ARTICLE 8/ DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION :**

Le titulaire du marché devra assurer la **mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie** dans une durée de **180 jours** sans tenir compte des délais de validation tels que fixés comme suit :

- ✓ 10 jours ouvrables relatifs à la **validation de chaque produit livrable** de la mission par l'Office des céréales (y compris les délais de validation de la commission de pilotage du marché).
- ✓ 7 jours ouvrables relatifs aux corrections et ajustements du rapport par le titulaire du marché.

Le délai d'exécution de la **mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie** commence à courir à partir de la date de la notification du marché.

Le délai de validation des rapports de la **mission** commence à partir de la date de son dépôt au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales.

Le délai de la **mission** inclut le délai d'élaboration des produits livrables.

Les dates limites de la remise des livrables (voir l'**article 4** du CCTP) sont fixées comme suit :



Livrables	Délais
Note conceptuelle, calendrier et autorisation déontologique et éthique.	10 jours après la date de la réunion de démarrage de la mission
<p>Des rapports décrivant l'analyse des enquêtes recommandées suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables concernant leur accès adéquat au pain à un prix abordable. Les résultats de l'enquête distingueront les ménages dirigés par une femme.</li> <li>2- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant : <ol style="list-style-type: none"> <li>2-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2024-2025.</li> <li>2-2- le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2024/2025.</li> </ol> </li> <li>3- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant : <ol style="list-style-type: none"> <li>3-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2025-2026.</li> <li>3-2- Le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2025/2026.</li> </ol> </li> <li>4- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant : <ol style="list-style-type: none"> <li>4-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2026-2027.</li> <li>4-2- Le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2026/2027.</li> </ol> </li> <li>5- Une enquête structurée sera menée auprès d'un échantillon statistique représentatif de petits producteurs laitiers sur leur accès adéquat à l'orge distribuée dans le cadre du projet dégageant : <ol style="list-style-type: none"> <li>5-1- Le pourcentage de petits producteurs laitiers déclarant avoir un accès suffisant à l'orge grâce au soutien du projet.</li> <li>5-2- le nombre de petits producteurs laitiers bénéficiant de l'orge achetée dans le cadre du projet, y compris le nombre d'agricultrices.</li> </ol> </li> <li>6- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de boulangeries enregistrées (Classes A et C) dans les quartiers vulnérables, déclarant un approvisionnement continu en pain.</li> <li>7- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de meuniers industriels ayant déclaré un accès continu au blé dur.</li> <li>8- Une enquête structurée sera menée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables, déclarant être satisfaits de la disponibilité des produits à base de blé.</li> </ol>	A la fin de chaque enquête
Un rapport final avec une analyse globale y compris les leçons et recommandations.	15 jours après la fin de la dernière enquête

La date de remise des **produits livrables** décrits dans l'**article 4** du **CCTP** ne doit pas dépasser la **date limite d'exécution de la mission**.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a stylized signature and a set of initials.

## ARTICLE 9/ VALIDATION DU RAPPORT DE LA MISSION

La validation des produits livrables de la mission par l'Office des céréales est matérialisée par des procès-verbaux cosignés par le titulaire du marché et l'Office des céréales représenté par les membres de l'UGP.

Pour la validation des produits livrables de la mission, l'Office des céréales peut dans les deux (2) cas suivants, soit:

- Accepter les produits livrables sans réserve, ce qui impliquera ses validations,
- Inviter le titulaire du marché à procéder à des corrections et des ajustements nécessaires.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, un Procès-verbal (PV) de validation des produits livrables sera cosigné par l'Office des Céréales et le titulaire du marché.

Dans le 2<sup>ème</sup> cas, le titulaire du marché disposera à chaque fois d'un délai de 7 jours ouvrables hors délai contractuel pour procéder aux corrections et ajustements nécessaires et remettre les produits recommandés au bureau d'ordre central de l'Office des céréales.

Il est à noter que l'Office des céréales se réserve à chaque fois un délai de dix (10) jours ouvrables pour la validation des rapports de la mission réalisée dans les deux (2) cas susmentionnés.

Ces délais de validation, de corrections et d'ajustement ne font pas partie des délais contractuels.

## ARTICLE 10/ AVANCE :

Pour le bénéfice d'une avance, le titulaire du marché doit présenter une demande expresse à l'Office des Céréales qui peut, dans ces conditions, consentir une avance au titulaire du marché d'un montant égal à vingt pour cent (20%) du montant total du marché.

Préalablement à l'octroi de l'avance, le titulaire du marché doit présenter une caution personnelle et solidaire représentant le montant de l'avance. Cette caution doit être constituée auprès d'une banque tunisienne, selon le modèle ci-joint en **annexe n°7**.

Le montant de l'avance ne sera libéré au titulaire du marché qu'après signature et enregistrement du contrat de marché.

Le montant dû au titre de l'avance sera remboursé par déduction, selon le même taux d'avance à raison de vingt pour cent **20%**, sur les sommes dues à titre d'acomptes des prestations exécutées ou du paiement pour solde. L'Office des Céréales donne main levée au cautionnement afférent au montant de l'avance proportionnellement aux montants remboursés au titre de cette avance.

## ARTICLE 11/ MODALITE DE PAIEMENT :

Le paiement relatif à l'exécution des prestations de la mission, objet du présent appel d'offres, sera effectué par virement bancaire au compte courant du titulaire du marché, calculé sur la base des prix des livrables indiqués au bordereau des prix établi par ses soins et sur présentation d'un Procès-verbal (PV) de validation des produits livrables cosigné entre l'Office des Céréales (les membres de l'UGP) et le titulaire du marché. Il sera déduit pour chaque décompte **20%** des sommes dues pour chaque livrable dont le titulaire du marché peut être débiteur envers l'Office des Céréales à l'occasion de l'exécution du marché.

### ❖ **REGLEMENTS SUITE VALIDATION DE CHAQUE LIVRABLE :**

Le paiement est effectué à chaque validation du livrable sur présentation par le titulaire du marché d'un décompte provisoire. Il sera opéré comme suit :

✓ **Règlement de 80% du décompte provisoire** sur présentation des pièces suivantes :

Pièces justificatives
1. Le décompte provisoire par livrable en quatre (04) exemplaires, l'original y compris.
2. Les attachements des procès-verbaux de validation des produits livrables.
3. Une attestation fiscale valable à la date de la facturation. (Original ou copie certifiée conforme à l'originale.)
4. Une attestation de solde de la caisse nationale de sécurité sociale en originale valable à la date limite du paiement.

### ❖ **REGLEMENT DEFINITIF :**

Règlement de 20% du montant global du marché après l'achèvement et la réception du marché sur présentation par le titulaire du marché d'une facture définitive. Il sera opéré comme suit :



✓ Sur présentation des pièces suivantes :

#### **Pièces justificatives**

1. La facture définitive en quatre (04) exemplaires, l'original y compris.
2. Une copie de l'attestation fiscale valable à la date de la facturation.
3. Une attestation de solde de la caisse nationale de sécurité sociale en originale valable à la date limite du paiement.
4. Procès-verbal de la réception provisoire des livrables, dûment signés, et ce conformément l'article 9 du présent cahier des clauses administratives particulières.

Toutefois, le titulaire du marché est informé qu'une retenue à la source au titre de la TVA et de l'impôt sur les sociétés, sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 12/ DISPOSITION AU NON- PAIEMENT :**

Le titulaire du marché doit être, le cas échéant, avisé par notification des motifs du non-paiement dans le mois qui suit la constatation. Le retard apporté à cette notification ouvre droit à des intérêts moratoires au profit du titulaire du marché calculé à partir du jour qui suit l'expiration du délai de paiement jusqu'au jour de la notification.

#### **ARTICLE 13/ DELAI DE PAIEMENT :**

L'émission de l'acte de paiement des sommes dues au titulaire du marché doit être effectuée dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de la régularisation des dossiers conformément à l'article 9 du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières.

L'agent habilité au paiement doit payer le titulaire du marché dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la réception de l'ordre de paiement, à défaut le titulaire du marché bénéficiera de plein droit d'intérêts moratoires calculés à partir du jour qui suit l'expiration de ce délai. Dans ces conditions l'intérêt moratoire sera calculé sur la base de la formule suivante :

$$M = M_0 + M_0 * [(d - 45) / 360] * TMM$$

- **M** : Montant à payer
- **M<sub>0</sub>** : Montant de l'offre de base
- **d** : La durée en nombre de jours entre la date de la régularisation du dossier de paiement et la date de règlement.
- **TMM** : Taux du marché monétaire à la date de l'expiration du délai de paiement.

#### **ARTICLE 14/ PENALITES DE RETARD :**

Pour chaque jour de retard constaté par rapport aux délais d'exécution énoncés à l'article 8 du présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et à l'article 8 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le titulaire du marché supportera une pénalité de retard calculée à raison de **(0,1%) du montant** du présent Appel d'offre. Ces pénalités de retard sont plafonnées à cinq pour cent **(5%)** du montant total de l'appel d'offre.

Les montants des pénalités de retards seront retenus sur la facture et seront opérés de plein droit par l'Office des céréales sans notification ni rappel.

Le retard est calculé à partir du jour suivant la fin du délai d'exécution de la mission de réalisation des panels d'enquête auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie, ce délai commençant à partir de la date de la réunion de démarrage de cette mission.

#### **ARTICLE 15/ RESILIATION DU MARCHE :**

Conformément aux dispositions des articles 118 et 119 du décret N° 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics, l'Office des Céréales se réserve le droit de résilier le contrat objet du présent appel d'offres dans les conditions suivantes :

- En cas de non-exécution totale ou partielle de la mission objet du présent appel d'offres.



- Lorsque les pénalités des retards dépassent cinq pour cent (5%) du montant total du présent appel d'offres.
- En cas de non-conformité aux clauses contractuelles et aux ordres de service écrits qui lui sont donnés par l'Office des Céréales, et lorsque le titulaire du marché s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations.
- En cas de faillite ou de redressement judiciaire du titulaire du marché, auquel cas la résiliation se fait de plein droit.
- En cas de manquement à l'engagement, de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures et les différentes étapes de conclusion du marché.

Dans tous les cas, le contrat est résilié de plein droit sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire si le titulaire du marché n'a pas rempli ses obligations dans le délai de dix (10) jours à compter de la date de la mise en demeure qui lui est notifiée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi.

Dans ce cas, un état d'avancement de la mission réellement exécuté est établi et signé contradictoirement par l'Office des Céréales et le titulaire du marché défaillant.

En cas d'absence du titulaire du marché dûment convoqué, l'Office des Céréales lui communique par voie d'huissier notaire l'arrêté de résiliation ainsi que le procès-verbal de constatation décrivant la situation de l'exécution des travaux des prestations de la mission.

Un délai de quinze (15) jours à partir de la date de notification de l'arrêté de résiliation est accordé au titulaire du marché pour évacuer les lieux de déroulements de l'exécution des prestations de la mission et libérer tous les locaux empruntés.

Dans tous les cas de résiliation, l'Office des Céréales peut passer un nouveau marché ou la faire exécuter aux risques et périls du titulaire du marché défaillant.

Les excédents de dépenses et les préjudices directs ou indirects qui peuvent découler de cette résiliation sont alors à la charge du titulaire du marché défaillant, ils sont prélevés sur les sommes qui pourraient lui être dues au titre de la caution définitive sans préjudice des droits pouvant s'exercer contre lui en cas d'insuffisance des sommes ainsi recouvrées.

#### **ARTICLE 16/ CONFIDENTIALITE :**

Le titulaire du marché s'engage expressément à conserver un caractère strictement confidentiel des informations et documentations qui ont été ou seront portées à sa connaissance ou établies par lui à l'occasion de l'exécution du présent marché et s'interdit en conséquence de transmettre à des tiers ou de publier un ou l'ensemble des dits documents ou informations.

#### **ARTICLE 17/ LITIGES :**

En cas de différend ou litige, de quelque nature que ce soit, qui surviennent entre l'Office des céréales et le titulaire du marché à l'occasion de l'exécution de **la mission de réalisation de panels d'enquête auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie** seront réglés par ce qui suit :

- a) Les 2 parties feront leur possible pour les régler à l'amiable conformément aux dispositions du décret n° 2014- 1039 du 13 mars 2014.
- b) A défaut d'une solution à l'amiable, il sera fait attribution de juridiction aux tribunaux compétents de Tunis.

#### **ARTICLE 18/ ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du présent marché, le titulaire du marché fait élection de domicile en sa demeure. En cas de changement d'adresse, le titulaire du marché doit obligatoirement en informer l'Office des céréales par écrit dans un délai de trois (03) jours.



**ARTICLE 19/ REGLEMENTATION ET PIECES DE REFERENCE DU MARCHE**

Le titulaire du marché est informé que pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution du marché reste régie par les pièces de référence suivantes :

- Le décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics.
- Toute réglementation actuelle ou qui interviendrait ultérieurement dans le domaine des prestations objet du marché.

Fait ..... le .....

**LE SOUMISSIONNAIRE (\*)**

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire  
Signature et Cachet



A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines.

**TROISIEME PARTIE  
CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES  
(CCTP)**



*(Handwritten signatures)*

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

## ARTICLE 1/ OBJET DE L' APPEL D' OFFRES :

Le présent Appel d'offres a pour objet la **réalisation de panels d'enquête auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie**, la société d'études, d'assistance et/ou de conseils est tenu d'effectuer les huit enquêtes suivantes :

- 1- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables concernant leur accès adéquat au pain à un prix abordable. Les résultats de l'enquête distingueront les ménages dirigés par une femme.
- 2- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant :
  - 2-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2024-2025.
  - 2-2- le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2024/2025.
- 3- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant :
  - 3-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2025-2026.
  - 3-2- Le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2025/2026.
- 4- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant :
  - 4-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2026-2027.
  - 4-2- Le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2026/2027.
- 5- Une enquête structurée sera menée auprès d'un échantillon statistique représentatif de petits producteurs laitiers sur leur accès adéquat à l'orge distribuée dans le cadre du projet dégageant :
  - 5-1- Le pourcentage de petits producteurs laitiers déclarant avoir un accès suffisant à l'orge grâce au soutien du projet.
  - 5-2- le nombre de petits producteurs laitiers bénéficiant de l'orge achetée dans le cadre du projet, y compris le nombre d'agricultrices.
- 6- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de boulangeries enregistrées (Classes A et C) dans les quartiers vulnérables, déclarant un approvisionnement continu en pain.
- 7- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de meuniers industriels ayant déclaré un accès continu au blé dur.
- 8- Une enquête structurée sera menée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables, déclarant être satisfaits de la disponibilité des produits à base de blé.

## ARTICLE 2/ PERIMETRE ENVISAGEABLE DE LA MISSION :

La mission consiste à mener des enquêtes auprès d'échantillons représentatifs de petits exploitants agricoles recevant des semences de blé et de petits producteurs laitiers recevant de l'orge, fournis par la composante 1 du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie. Elle inclut également des échantillons représentatifs de ménages vulnérables, de boulangeries (classes A et C) et de meuniers industriels bénéficiaires de la composante 2 du même projet, pour la période de distribution des quantités livrées.

Population cible	Sources d'info	Taille de la population concernée	Taille minimale de l'échantillon par enquête (1 <sup>ère</sup> estimation)
Agriculteurs (petits producteurs laitiers) bénéficiant de l'orge	CRDA	-A déterminer par l'enquêteur pour le pourcentage de	A déterminer par l'enquêteur



distribuée dans le cadre du projet	Comité régional de distribution des aliments de bétail subventionnés	producteurs laitiers déclarant un accès adéquat a l'orge  -Toute la population pour le nombre de producteurs laitiers ayant acheté l'orge achetée dans le cadre du projet.	-Toute la population
Ménages pauvres et vulnérables achetant du pain, désagrégés par ménage dirigé par une femme	- Zone à fournir par l'OC - Ménages à déterminer par le bureau d'enquête.	A déterminer par l'enquêteur	A déterminer par l'enquêteur
Boulangeries enregistrées dans les quartiers populaires approvisionnant la farine	Chambre syndicale nationale des boulangers	A déterminer par l'enquêteur	A déterminer par l'enquêteur
Les meuniers industriels	Chambre syndicale nationale des meuniers	A déterminer par l'enquêteur	A déterminer par l'enquêteur
Petits exploitants agricoles ayant acheté des semences de blé certifiées	Les quatre sociétés semencières	-Toute la population pour le nombre d'exploitants agricoles ayant bénéficié des semences certifiées financées par le projet. - A déterminer par l'enquêteur pour le pourcentage des exploitants agricoles déclarant un accès adéquat aux semences de blé certifiées	Toute la population  A déterminer par l'enquêteur

### ARTICLE 3/ DEROULEMENT DES ENQUETES

La mise en œuvre des enquêtes suppose un échantillon de taille appropriée pour chaque catégorie de bénéficiaires ainsi qu'une représentativité des bénéficiaires dans les gouvernorats concernés. La société d'études, d'assistance et/ou de conseils sélectionnée devra proposer une méthodologie de stratification et d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des résultats pour ces catégories de bénéficiaires.

**Langue des enquêtes :** Les questionnaires devront être élaborés en français et en dialecte tunisien. Ils seront administrés aux répondants en dialecte tunisien.

**Durée des enquêtes :** La durée de chaque questionnaire sera d'environ 10 à 15 minutes. Avant l'entretien avec le bénéficiaire, l'agent lui expliquera le contexte et lui demandera l'autorisation de l'interroger.

**Échantillonnage des enquêtes :** L'échantillonnage se fera aux niveaux suivants :

- 9- **Régional.** L'échantillonnage devra être représentatif des bénéficiaires par région et par type de milieu (rural, urbain). Le titulaire du marché proposera la meilleure méthodologie possible pour tenir compte du taux d'attrition.
- 10- **Genre** du chef de ménage et des bénéficiaires.

### ARTICLE 4/ RESULTATS SPECIFIQUES ATTENDUS DU BUREAU ET PRODUITS LIVRABLES

Les résultats attendus de la société d'études, d'assistance et/ou de conseils et les produits livrables sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Tâches	Livrables	Délai
<b>1. Une méthodologie et préparation finalisée des enquêtes</b>		
<b>L'échantillonnage :</b> définir la taille de l'échantillon pour chaque catégorie cible afin	Une note conceptuelle présentant 1/la méthodologie	10 jours après la date de la réunion



*Handwritten signature in blue ink.*

Tâches	Livrables	Délai
<p>d'assurer la robustesse des résultats de chaque enquête de panel en prenant en compte l'attrition ;</p> <p><b><u>La phase de préparation</u></b> :</p> <p>Sur la base de la liste des indicateurs des objectifs et des résultats du projet :</p> <p>1/ préparer les outils nécessaires à la conduite de l'enquête,</p> <p>2/rédiger les questionnaires en français et les traduire en dialecte tunisien, développer les manuels de formation, pré-tester et assurer la mise en place des modules de saisie des données),</p> <p>3/Tous les outils et toutes les révisions nécessaires devraient être validés et approuvés par l'équipe de suivi du projet avant l'enquête</p>	<p>d'échantillonnage, 2/ la planification des enquêtes et 3/ le déroulement des enquêtes.</p>	<p>de démarrage de la mission.</p>
<p><b>2. Des rapports décrivant l'analyse des enquêtes</b></p>		
<p><b><u>Recrutement et formation</u></b> : recruter et organiser l'équipe (y compris les enquêteurs) et prendre toutes les dispositions logistiques, en coordination avec l'équipe de suivi du projet.</p> <p><b><u>Phase de collecte des données via les enquêtes</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la collecte de données : À l'aide des outils d'enquête, réaliser des entretiens pour recueillir des informations auprès d'un échantillon de bénéficiaires. Valider et nettoyer les données</li> <li>➤ Rendre compte périodiquement à l'équipe de suivi du projet des progrès réalisés dans la collecte et la saisie des données</li> <li>➤ Nettoyer les données si nécessaire pour produire les données finales et les analyses/tableaux descriptifs</li> <li>➤ Valider l'ensemble des données définitives aux formats conventionnels ainsi qu'un rapport descriptif (fichier de l'échantillon, liste des ménages, agriculteurs, boulangeries et meuniers industriels) avec résultats de la réponse/non réponse.</li> <li>➤ Analyse des données et préparation du rapport descriptif en français pour chaque cible.</li> </ul>	<p>Les rapports et les enquêtes détaillés sur les tableaux sus-indiqués</p>	<p>A la fin de chaque enquête</p>
<p><b>3. Un rapport final avec une analyse globale y compris les leçons et recommandations</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Synthèse et résultats finaux</li> </ul>	<p>Un résumé synthétique du rapport final</p> <p>Présentation Powerpoint de la synthèse du rapport</p>	<p>15 jours après la fin de la dernière enquête</p>

**ARTICLE 5/ CRITERES TECHNIQUES MINIMUM DEMANDES DU SOUMISSIONNAIRE**

Les cabinets intéressés par cet appel d'offres devront satisfaire le critère d'éligibilité suivant :

- Être un cabinet de consulting ayant une existence légale en Tunisie et en règle avec les services de douanes et impôts de la Tunisie (critère d'éligibilité).

Les cabinets éligibles devront satisfaire les critères de compétences techniques ci-après :



*[Handwritten signature in blue ink]*

- Avoir au moins trois expériences de conduite d'enquêtes basées sur des techniques de questionnaires, en Tunisie et notamment une ou des expériences des panels d'enquête de ménages par téléphone et face à face et justifier d'une expérience en matière d'échantillonnage, d'analyse des données et des traitements statistiques.
- Au moins deux expériences avec des structures du secteur public en Tunisie et/ou dans d'autres environnements similaires.
- De préférence, avoir une expérience de travail avec les organisations internationales à but non lucratif, travaillant dans le domaine du développement en général et du développement social en particulier.

#### **ARTICLE 6/ CRITERES TECHNIQUES MINIMUM DEMANDES DES MEMBRES DE L'EQUIPE INTERVENANTE**

Les cabinets intéressés par cet appel d'offres devront proposer une équipe d'experts comprenant les profils suivants :

- Un chef de mission « *Team leader* »
- Un ingénieur statisticien pour la conception et la réalisation de l'enquête,
- Un superviseur d'enquête

#### **Profil Minimum requis pour le chef de mission « Team leader »:**

- Diplôme universitaire en statistiques et sciences sociales (économie, statistique, développement, sociologie)
- Un minimum de 10 ans d'expérience dans la conduite de travaux des statistiques et d'enquêtes ménages dont au moins 2 années en Tunisie ;
- Avoir au moins 05 ans d'expérience confirmée en tant que coordinateur de projet pour des services similaires,
- Expérience dans la gestion et la coordination des ressources nécessaires à l'enquête (matérielles, financières et humaines),
- Expérience en analyse des données et rédaction de rapport d'enquête.
- Expériences dans les projets de développement financés par les bailleurs de fonds,
- Maîtrise du français et du tunisien.
- Solides compétences et analyse des données statistiques (familiarité avec les logiciels de traitement et d'analyse des données).

#### **Profil Minimum requis pour l'ingénieur statisticien :**

- Diplôme d'ingénieur statisticien ou équivalent,
- Au moins 05 ans d'expérience dans la conception méthodologique des enquêtes, le plan d'échantillonnage et les différents outils d'enquête, la conception des outils de traitement et d'analyse des données.
- Expériences confirmées dans l'organisation et la conduite des travaux de terrain,
- Maîtrise du français et du tunisien.

#### **Profil minimum requis pour les superviseurs d'enquête :**

- Bac+2 minimum,
- Au moins 05 ans d'expérience dans la supervision et la coordination d'enquêtes de terrain et enquêtes téléphoniques,
- La connaissance des zones d'intervention serait un atout,
- Maîtrise du français et du tunisien ;
- Expérience dans la supervision d'enquêtes auprès des entreprises.

Les membres proposés de l'équipe ne peuvent être remplacés que dans des cas d'empêchement majeur et pour donner suite à une approbation écrite délivrée par l'Office des céréales.

En outre, en cas de défaillance dans l'accomplissement de leurs missions et quelles qu'en soient les causes, l'Office des céréales se réserve le droit d'exiger leurs remplacements immédiats par des auditeurs ayant au minimum les profils et les critères des qualitiens initiaux.

**NB : Toutes les pièces justificatives sont exigées.**



*Handwritten signatures in blue ink.*

## ARTICLE 7/ PRESENTATION DE L'OFFICE DES CEREALES

La présentation de l'Office des céréales est jointe à la présente Cahier des Charges à l'**annexe n°8**

## ARTICLE 8/ CONTEXTE DU PROJET PRUSA ET JUSTIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES.

La présentation du contexte du projet PRUSA et la justification de l'Appel d'Offres sont jointes à la présente Cahier des Charges à l'**annexe n°9**.

## ARTICLE 9/ ORGANISATION DE LA MISSION :

La mission de réalisation de panels d'enquête auprès des bénéficiaires du **Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie** démarrera par une **réunion d'ouverture** afin d'explicitier le cadre de la mission, présenter **sa démarche de conduite** ainsi que le **planning** de ses opérations et finira par une **réunion de clôture**.

## ARTICLE 10 / CHRONOLOGIE :

Livrables	Délais
Note conceptuelle, calendrier et autorisation déontologique et éthique.	10 jours après la réunion de démarrage
Des rapports décrivant l'analyse des enquêtes recommandées suivantes : 1- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables concernant leur accès adéquat au pain à un prix abordable. Les résultats de l'enquête distingueront les ménages dirigés par une femme. 2- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant : 2-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2024-2025. 2-2- le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2024/2025. 3- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant : 3-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2025-2026. 3-2- Le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2025/2026. 4- Une enquête structurée sera menée auprès des sociétés semencières dégageant : 4-1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2026-2027. 4-2- Le nombre annuel de petits exploitants agricoles (y compris le nombre d'agricultrices) qui auront acheté des semences de blé certifiées financées par le projet pour la campagne 2026/2027.	A la fin de chaque enquête



<p>5- Une enquête structurée sera menée auprès d'un échantillon statistique représentatif de petits producteurs laitiers sur leur accès adéquat à l'orge distribuée dans le cadre du projet dégageant :</p> <p>5-1- Le pourcentage de petits producteurs laitiers déclarant avoir un accès suffisant aux aliments de bétail (orge) grâce au soutien du projet.</p> <p>5-2- le nombre de petits producteurs laitiers bénéficiant de l'orge achetée dans le cadre du projet, y compris le nombre d'agricultrices.</p> <p>6- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de boulangeries enregistrées (Classes A et C) dans les quartiers vulnérables, déclarant un approvisionnement continu en pain.</p> <p>7- Une enquête structurée sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de meuniers industriels ayant déclaré un accès continu au blé dur.</p> <p>8- Une enquête structurée sera menée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables, déclarant être satisfaits de la disponibilité des produits à base de blé.</p>	
<p>Un rapport final avec une analyse globale y compris les leçons et recommandations</p>	<p>15 jours après la fin de la dernière enquête</p>

#### **ARTICLE 11 / SUPERVISION:**

La supervision de la mission décrite dans cet Appel d'Offre sera assurée par l'Unité de Gestion du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie. Cette unité de gestion restera le point de contact pour toutes les questions administratives, financières et commerciales, y compris les éventuels amendements au contrat.

Fait à.....Le.....

#### **LE SOUMISSIONNAIRE (\*)**

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire  
Signature et Cachet



*X* *ae* *[Signature]*

# ANNEXES



Two handwritten signatures in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signatures are stylized and appear to be in Arabic script.

Appel d'Offre n°22/2024

**FICHE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Nom et Prénom : .....

Forme Juridique : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

N° du Registre de Commerce : .....

N° d'Affiliation à la CNSS : .....

Matricule Fiscal : .....

Date de création : .....

**Présentation de l'activité du cabinet/bureau d'études :** .....

.....

.....

.....

Fait à.....Le.....

**LE SOUMISSIONNAIRE (\*)**

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire  
Signature et Cachet



*(Handwritten signatures and initials)*

Appel d'Offre N°22/2024

**Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des données  
et le respect des conditions de participation**

Je suis le soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

Inscrit au registre de commerce ..... sous le N° : .....

Le lieu de communication désigné (adresse complète) :

.....  
.....

Désigné ci-après par le (le soumissionnaire).

Je déclare sur l'honneur que les données incluses dans l'offre sont correctes et les conditions de participation sont respectées, y compris l'absence de condamnations judiciaires pour violation des lois et règlements en vigueur dans le domaine de la législation sociale et de la protection de l'environnement.

Fait à.....Le.....

**LE SOUMISSIONNAIRE (\*)**

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire  
Signature et Cachet



*(Handwritten signatures in blue ink)*

**Appel d'Offres N°22/2024**

**BORDEREAU DES PRIX (Offre Financière)**

<b>Mission</b>	<b>Montant hors TVA  (DT)</b>	<b>Taux TVA  (%)</b>	<b>Montant TVA  (DT)</b>	<b>Montant TTC  (DT)</b>
Production d'une note conceptuelle présentant 1/la méthodologie d'échantillonnage, 2/ la planification des enquêtes et 3/ le déroulement des enquêtes approuvée par l'UGP.				
Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables concernant leur accès adéquat au pain à un prix abordable. Les résultats de l'enquête distingueront les ménages dirigés par une femme.				
Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera menée auprès d'un échantillon représentatif de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2024-2025. Le rapport précisera : 1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2024-2025 2- Le nombre de petits exploitants agricoles bénéficiant des semences de blé certifiées dans le cadre du projet, y compris le nombre d'agricultrices.				
Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera menée auprès d'un échantillon représentatif de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2025-2026. Le rapport précisera : 1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2025-2026 2- Le nombre de petits exploitants agricoles bénéficiant des semences de blé certifiées dans le cadre du projet, y compris le nombre d'agricultrices.				
Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera menée auprès d'un échantillon représentatif de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2026-2027. Le rapport précisera : 1- Le pourcentage de petits exploitants agricoles déclarant avoir un accès adéquat à des semences de blé certifiées pour la campagne agricole 2026-2027 2- Le nombre de petits exploitants agricoles bénéficiant des semences de blé certifiées dans le cadre du projet, y compris le nombre d'agricultrices.				



*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*

<p>Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera menée auprès d'un échantillon statistique représentatif de petits producteurs laitiers sur leur accès adéquat à l'orge distribuée dans le cadre du projet dégageant :</p> <p>1- Le pourcentage de petits producteurs laitiers déclarant avoir un accès suffisant aux aliments de bétail (orge) grâce au soutien du projet.</p> <p>2- le nombre de petits producteurs laitiers bénéficiant de l'orge achetée dans le cadre du projet, y compris le nombre d'agricultrices.</p>				
<p>Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de boulangeries enregistrées (Classes A et C) dans les quartiers vulnérables, déclarant un approvisionnement continu en pain.</p>				
<p>Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de meuniers industriels ayant déclaré un accès continu au blé dur.</p>				
<p>Élaboration d'un rapport décrivant l'analyse de l'enquête structurée qui sera menée auprès d'un échantillon représentatif de ménages pauvres et vulnérables, déclarant être satisfaits de la disponibilité des produits à base de blé.</p>				
<p>Élaboration d'un rapport final avec une analyse globale y compris les leçons et recommandations.</p>				
<b>Total</b>				

**Montant hors TVA en lettres:**

.....  
**Montant TVA en lettres :**

.....  
**Montant TTC en lettres:**

Fait à.....Le.....

**LE SOUMISSIONNAIRE (\*)**

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire  
Signature et Cachet



Handwritten signatures in blue ink.

Appel d'Offres N°22/2024

**TABLEAU DES CRITÈRES TECHNIQUES MINIMUMS DEMANDÉS  
FORMULAIRE DE REPONSES**

(A remplir et à insérer obligatoirement dans le Dossier Technique)

Ordre	Critère et Sous critère	Valeur minimale exigée	Réponse
<b>I</b>	<b>Références du soumissionnaire</b>	<b>35%</b>	
<b>I-1</b>	Conduite d'enquêtes basées sur des techniques de questionnaires, en Tunisie et notamment une ou des expériences des panels d'enquête de ménages par téléphone et face à face justifier d'une expérience en matière d'échantillonnage, d'analyse des données et des traitements statistiques	*3 missions au moins :20 pts  *Plus que 3 missions :30 pts	
<b>I-2</b>	<b>Expériences</b> avec des structures du secteur public en Tunisie ou à l'international et/ou dans d'autres environnements similaires.	*2 missions au moins :20 pts *Plus que 3 missions :30pts	
<b>I-3</b>	<b>Expérience</b> de travail avec les organisations internationales à but non lucratif, travaillant dans le domaine du développement en général et du développement social en particulier	*1 mission au moins :20 pts *Plus que 1 mission :30pts	
<b>I-4</b>	<b>Nombre d'intervenants</b> affectés à la mission : • Un chef de mission « <i>Team leader</i> » • Un ingénieur statisticien pour la conception et la réalisation de l'enquête, • Un superviseur d'enquête	*3 au minimum : 5 pts *Plus que 3:10pts	

**LE SOUMISSIONNAIRE (\*)**

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire  
Signature et Cachet



Handwritten signatures in blue ink, including a large stylized signature and a smaller one below it.

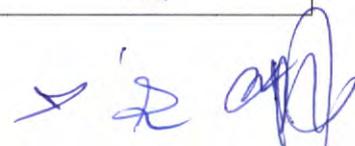
Appel d'Offres N°22/2024

**TABLEAU DES CRITÈRES TECHNIQUES MINIMUMS DEMANDÉS  
POUR NOTATION.**

**FORMULAIRE DE REPONSES**

(A remplir et à insérer obligatoirement dans le Dossier Technique)

Ordre	Critère et Sous critère	Valeur minimale exigée	Réponse
<b>II</b>	<b>Compétence du Chef de mission :</b>	<b>65%</b>	
<b>II-1</b>	Diplôme universitaire : <b>Condition éliminatoire</b>	Diplôme universitaire en statistiques et sciences sociales (économie, statistique, développement, sociologie) *BAC+4 : 10 pts *Plus que BAC+4 : 15 pts	Nom et prénom : ..... Diplôme : .....
<b>II-2</b>	<b>Expérience</b> dans la conduite de travaux des statistiques et d'enquêtes ménages dont au moins 2 années en Tunisie	*10 ans dont 2 ans en Tunisie : 10 pts *Plus que 3 missions : 15 pts	<b>Année</b> <b>Organisme</b> .....    .. .....    .. .....    .. .....    .. .....    ..
<b>II-3</b>	<b>Expérience</b> confirmée en tant que coordinateur de projet pour des services similaires	*5 ans dont 2 ans en Tunisie : 10 pts *Plus que 5 missions : 15 pts	<b>Année</b> <b>Organisme</b> .....    .. .....    .. .....    .. .....    ..
<b>II-4</b>	<b>Expérience</b> dans les projets de développement financés par les bailleurs de fonds.	*2 missions au moins : 5 pts  *Plus que 2 missions : 10 pts	<b>Année</b> <b>Organisme</b> .....    .. .....    .. .....    .. .....    ..
<b>II-5</b>	Expérience en analyse des données et rédaction de rapport d'enquête.	OUI	
<b>II-6</b>	Solides compétences et analyse des données statistiques (familiarité avec les logiciels de traitement et d'analyse des données)	OUI	
<b>II-7</b>	Maîtrise du français et du tunisien.	OUI	



III Compétence des membres de l'équipe affectée à la mission		65%	
1 er Membre : 30 pts			
III-1.1	Diplôme Universitaire BAC+5 OU PLUS	Ingénieur statisticien ou équivalent : 15 pts	Nom et prénom : ..... Diplôme : .....
III-1.2	<b>Expérience</b> dans la conception méthodologique des enquêtes, le plan d'échantillonnage et les différents outils d'enquête, la conception des outils de traitement et d'analyse des données.	*5 ans d'expérience au minimum :5 pts *Plus que 5 ans d'expérience :10 pts	Année    Organisme .....    .....
III-1.3	Expériences confirmées dans l'organisation et la conduite des travaux de terrain	OUI	
III-1.4	Maîtrise du français et du tunisien.	OUI	
2 -ème Membre/ superviseur d'enquête :20 pts		65%	
III-2.1	Diplôme Universitaire : <b>Condition éliminatoire.</b>	Bac+2 10 pts	Nom et prénom : ..... Diplôme : .....
III-2.2	<b>Expérience</b> dans la supervision et la coordination d'enquêtes de terrain et enquêtes téléphoniques.	*3 ans d'expérience au minimum :5 pts *Plus que 3 ans d'expérience :10 pts	Année    Organisme .....    .....
III-2.3	Expérience dans la supervision d'enquêtes auprès des entreprises	OUI	

Autres Membres		
<b>Autres membres</b>	Diplôme Universitaire	Nom et prénom : ..... Diplôme : .....
	Certification et formation obtenues:	
	Diplôme Universitaire	Nom et prénom : ..... Diplôme : .....

(\*) Joindre pour chaque référence une copie du contrat, une attestation de bonne exécution ou une copie du PV de réception  
- Si la réponse est courte : Elle doit figurer dans la colonne "Réponse du soumissionnaire".

Si la réponse nécessite le développement d'un chapitre : Il faut préciser un indicateur de renvoi à ce chapitre tout en précisant, en référence, la question à laquelle se rapporte le chapitre détaillé.

### LE SOUMISSIONNAIRE (\*)

(\*) Nom et Prénom, Qualité du signataire  
Signature et Cachet



*(Handwritten signature and initials)*

Appel d'Offre n°22/2024  
CAUTION DEFINITIVE  
RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES  
POUR

Une mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie

Je, soussigné <sup>(1)</sup> .....  
agissant en qualité de <sup>(2)</sup> .....

Certifie que <sup>(3)</sup> ..... a été agréé par le Ministère des Finances en application de l'article 113 du décret n° 2014 – 1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué, que <sup>(3)</sup> ..... a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie, suivant récépissé n° ..... en date du ..... le cautionnement fixe de **5.000 dinars**, prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

Déclare me porter caution personnelle et solidaire <sup>(4)</sup> ..... domicilié à <sup>(5)</sup> ..... pour le montant du cautionnement définitif de 3% auquel ce dernier est assujéti en qualité du titulaire du marché N°22/2024 passé avec l'Office des Céréales, en date du ..... enregistré à la recette des finances <sup>(6)</sup> ....., et comportant l'exécution de la mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie.

Le montant du dit cautionnement définitif s'élève à <sup>(7)</sup> ..... Dinars (en toutes lettres), et à ..... Dinars (en chiffres).

M'engage à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'Office des Céréales, sans que j'ai la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelques motifs que ce soit, et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou juridique préalable.

La caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque, à conditions que le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de quatre mois après la date de la réception définitive du produit.

Si le titulaire du marché a été avisé par l'Office des Céréales, avant l'expiration du délai de quatre mois susvisés, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, l'Office des Céréales fait opposition à l'expiration de la caution qui remplace le cautionnement définitif. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'Office des Céréales.

Signature et cachet

1. Noms et prénom du ou des signataires.
2. Raison sociale et adresse de l'établissement garant.
3. Raison sociale de l'établissement garant.
4. Nom du titulaire du marché.
5. Adresse du titulaire du marché.
6. Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances.
7. Montant de la caution.



Handwritten signatures and initials in blue ink.

Appel d'Offre n°22/2024

**MODELE DE CAUTION D'AVANCE**

Je, soussigné <sup>(1)</sup> ..... agissant en qualité de<sup>(2)</sup> ..... certifie que <sup>(3)</sup> ..... a été agréé par le Ministère des Finances, en application de l'article 113 du décret n° 2014 – 1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que <sup>(3)</sup> ..... a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n° ..... en date du ..... le cautionnement fixe de .....Dinars, prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

Déclare me porter caution personnelle et solidaire <sup>(4)</sup> ..... domicilié à <sup>(5)</sup> ..... au titre de l'avance à laquelle ce dernier est assujéti en qualité du titulaire du marché n° **22/2024** passé avec l'Office des Céréales, en date du ..... enregistré à la recette des finances<sup>(6)</sup> ....., et comportant l'exécution de la mission de réalisation de panels d'enquêtes auprès des bénéficiaires du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire En Tunisie. Le montant de l'avance, s'élève à <sup>(7)</sup> .....

M'engage à effectuer le versement du montant de l'avance garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'Office des Céréales, sans que j'ai la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelques motifs que ce soit, et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou juridique préalable.

La caution personnelle et solidaire au titre de l'avance est libérée dès restitution totale de l'avance par l'Office des Céréales.

**Signature et cachet**

- (1) Noms et prénom du ou des signataires.
- (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.
- (3) Raison sociale de l'établissement garant.
- (4) Nom du titulaire du marché.
- (5) Adresse du titulaire du marché.
- (6) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances.
- (7) Montant de la caution en toutes lettres



## Appel d'Offres n°22/2024

### Présentation de l'Office des Céréales

#### PRÉSENTATION

L'Office des céréales a été créé en 1962 par le décret-loi n°62-10 du 3 avril 1962 et placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture.

L'Office des Céréales est une entreprise qui détient le monopole de l'importation des Céréales. A partir des années 90, un mouvement de réforme structurelle et organisationnelle a été amorcé conformément au plan d'ajustement structurel de l'agriculture, et ce par :

- L'autorisation des Opérateurs privés à exercer la fonction de Collecteurs des céréales (2005) ;
- Le désengagement de l'importation et de la commercialisation de la pomme de terre (1991);
- la libéralisation de l'importation, l'exportation et la commercialisation du maïs et tourteaux de soja et luzerne (1992);
- La libéralisation de la commercialisation de l'orge à l'échelle locale suite à la libéralisation de son prix à la production (1993);

#### MISSIONS

L'Office des céréales a pour missions principales :

- 1.L'approvisionnement du pays en céréales locales et importées.
- 2.L'organisation et la régulation du marché des céréales.
- 3.La supervision et le suivi de la collecte des céréales.
- 4.La constitution et la sauvegarde des stocks stratégiques de céréales et des semences.
- 5.L'assurance du rôle de service Public.

#### ORGANISATION

L'Office des céréales est organisé comme suit :

##### 1. Conseil d'Administration de l'Office Des Céréales

L'Office des Céréales est doté d'un conseil d'administration comprenant 11 membres.

##### 2.Structures centrales

Le siège social de l'Office des Céréales regroupe la **Direction Générale** dirigé par un Président Directeur Général, un **Directeur Général Adjoint**, un **Secrétaire Général**, **trois Conseillers** et **15 Directions Centrales**, qui supervisent l'ensemble des activités de l'entreprise.

Il intègre aussi un centre de formation CEFIOC (Centre de Formation Intégré de l'Office des Céréales) agréé par le ministère de la Formation et de l'Emploi sous le n° 11/1015/99 en date du 22 avril 1999 et un centre Médico-social.

##### 3.Structures régionales

L'Office des Céréales est représenté sur tout le territoire national par :

- a. Des Directions régionales (Nord Est, Nord-Ouest, Centre et Sud).
- b. Des Circonscriptions Régionales
- c. Des silos de stockage des céréales.
- d. Des centres de collectes des céréales.



## Appel d'Offre n°22/2024

### Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie PRUSA

#### 1- Descriptif du Projet

Le PRUSA a été financé en 2022 par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement à hauteur de 130 millions de dollars. En septembre 2023, un financement additionnel (FA#1) de 11,16 millions de dollars a été accordé par un don de la Banque, agissant en tant qu'administrateur du Fonds Fiduciaire à donateur unique (USA) pour le cofinancement du projet. Un deuxième financement additionnel (FA#2) de 300 millions de dollars a également été fourni par la Banque en mars 2024.

Le projet couvre l'ensemble du territoire tunisien et sa population. Les fonds sont utilisés non seulement pour l'achat d'orge et l'approvisionnement en semences certifiées (composante 1 : Aide d'Urgence aux Agriculteurs-éleveurs), mais aussi pour l'acquisition de blé (composante 2 : Approvisionnement d'Urgence en blé pour la sécurité alimentaire) et la fourniture d'un support technique afin de renforcer la résilience du système d'approvisionnement en céréales face aux chocs de prix, d'approvisionnement et climatiques à moyen terme (composante 3 : Améliorer la résilience aux chocs liés à la sécurité alimentaire et à la gestion du projet).

Grâce à l'achat de blé tendre soutenu par le PRUSA, toutes les familles tunisiennes devraient bénéficier d'un accès continu au pain, en particulier les familles pauvres et vulnérables dont l'alimentation repose en grande partie sur le pain et les produits céréaliers, et pour lesquelles l'alimentation représente généralement une part importante des dépenses familiales. Le PRUSA doit assurer la disponibilité constante des besoins en blé en Tunisie, à hauteur des quantités financées par le projet. Il doit également aider à sécuriser les trois prochaines campagnes de blé dur en finançant l'achat de semences et contribuer à amortir l'impact de l'augmentation des coûts des intrants agricoles sur les coûts de production des petits producteurs laitiers en sécurisant l'achat d'orge.



#### 2- Justification de l'Appel d'Offres :

Pour évaluer la réalisation de certains des résultats intermédiaires des composantes du projet, des enquêtes doivent être menées auprès des échantillons statistiquement représentatifs des bénéficiaires du projet afin de remplir le Cadre de Résultat suivant :

Nom de l'indicateur	Unité	Cible finale
Les petits exploitants agricoles bénéficient chaque année de semences de blé certifiées climato-intelligentes achetées par le projet	Nombre	25 000
dont agricultrices	%	20
Bénéficiaires déclarant un accès adéquat à des semences de blé certifiées résilientes et intelligentes face au climat	%	75
Petits producteurs laitiers bénéficiant de l'orge achetée par le Projet	Nombre	260 000
dont agricultrices	%	20
Bénéficiaires déclarant un accès suffisant à l'orge distribuée dans le cadre du projet	%	75
Ménages pauvres et vulnérables déclarant avoir un accès adéquat à du pain et à d'autres produits céréaliers abordables	%	80
Ménages vulnérables dirigés par une femme déclarant avoir un accès adéquat à du pain abordable	%	80
Boulangeries (classes A et C) enregistrées dans les quartiers pauvres déclarant un approvisionnement continu en pain	%	75
Les meuniers industriels déclarent avoir un accès continu au blé dur	%	75
Ménages pauvres et vulnérables se déclarant satisfaits de la disponibilité des produits à base de blé	%	75



*[Handwritten signature in blue ink]*